

# Rapport de gestion 2017

## Table des matières

<b>Editorial</b>	<b>1</b>
<b>Chiffres clés</b>	<b>3</b>
<b>Placements</b>	<b>4</b>
<b>Effectifs</b>	<b>7</b>
<b>Engagements</b>	<b>9</b>
<b>Bilan et compte d'exploitation résumés</b>	<b>13-14</b>
<b>Frais</b>	<b>15</b>
<b>Thème technique: Utilisation de la performance et de la cotisation</b>	<b>16</b>
<b>Organisation</b>	<b>17</b>
<b>Rapport de vérification de l'organe de révision</b>	<b>19</b>

# Editorial

Les incertitudes des effets de l'arrivée de la politique protectionniste tant de M. Trump que du Brexit ont finalement été levées en 2017. L'élan économique a été de grande ampleur aidé par les politiques monétaires qui ont dopé l'investissement et la consommation.

Ainsi, en 2017, les marchés financiers ont réalisé leur meilleure performance depuis 2009. Les actions, tant suisses qu'internationales, en ont été le principal vecteur avec des performances respectives proches de 20%. La baisse des rendements des titres obligataires s'est poursuivie mais ceux-ci sont restés néanmoins positifs. Et l'immobilier est resté également un secteur performant.

Dans cet environnement positif, le fonds a dégagé une **performance de 8.05%** supérieure aux indices (Swisscanto: 7.64%, Credit Suisse: 8.05%, UBS: 7.82%).

Le Conseil de fondation décide de l'utilisation de la performance en recherchant le juste équilibre entre la redistribution aux assurés et une meilleure garantie de la pérennité du fonds de prévoyance. Ainsi, sur les 10 dernières années, la performance s'est élevée en moyenne à 3.3%. Elle a permis de créditer un intérêt moyen sur les avoirs de vieillesse de 1.7%, de financer l'intérêt technique des rentes en cours et de renforcer les provisions contre les risques liés aux assurés actifs et aux rentiers. Le solde alimente la réserve de fluctuation de valeurs qui représente un matelas de sécurité contre les variations des marchés financiers, par exemple afin de verser un intérêt même lorsque la performance est négative. Ainsi, le degré de couverture est passé de 88.7% fin 2008 à **108.9% au 31 décembre 2017**. La progression vers l'objectif de 117.5% continue.

Pour 2017, le Conseil de fondation a décidé de créditer les avoirs de vieillesse des assurés actifs présents au 31 décembre 2017 d'un **intérêt total de 1.5%**. Les provisions techniques sont entièrement constituées et la réserve de fluctuation de valeurs atteint un niveau satisfaisant de 8.9% des engagements.

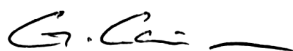
Le Conseil de fondation a également décidé de réduire le coût des **taux de conversion favorables** appliqués sur l'entier de l'avoir de vieillesse. Ainsi, en 2021, pour un âge de retraite de 64/65 ans, le taux de conversion appliqué s'élèvera à 6.0%. Alors que le coût actuariellement exact correspond à un taux de 5.66%, soit encore un avantage substantiel de 0.34% de taux de rente en faveur de l'assuré mais à charge du fonds de prévoyance aux détriments de la rémunération des avoirs de vieillesse des assurés actifs. En réduisant ces taux de conversion, le Conseil de fondation cherche à être en mesure de créditer un meilleur intérêt sur les avoirs de vieillesse.

Une gestion efficiente, une absence de rémunération des courtiers et des frais de marketing très bas permettent d'obtenir des frais d'administration par assuré de CHF 178 très inférieurs à la moyenne suisse de CHF 346. En intégrant les frais de gestion de fortune, les coûts totaux par assuré se montent à CHF 788 en comparaison d'une moyenne suisse de CHF 1'463.

Cette bonne santé financière conjuguée à une structure des assurés favorable et une structure saine du financement autorisent la sérénité.

Le Conseil de fondation vous invite déjà à participer à la **séance d'information du 25 septembre 2018 à 18 heures au Centre Patronal à Paudex**. Elle est précédée des assemblées des délégués à 17 heures.

Le Conseil de fondation remercie les affiliés, assurés et pensionnés de la confiance témoignée et continue de s'engager pour une prévoyance professionnelle attractive répondant à leurs attentes.



**Gilbert Cavin**  
Président du Conseil  
de fondation



**Sébastien Cottreau**  
Gérant

# Chiffres clés

	2017	2016	2015
Nombre d'assurés actifs	5'030	4'895	4'593
Nombre de bénéficiaires de rentes	1'015	968	897
Nombre d'institutions affiliées	80	79	77
Somme au bilan (en millions de francs)	955	867	824
Performance (en %)	8.05	2.82	0.23
Intérêt crédité sur l'entier des avoirs de prévoyance (en%)	1.50	1.25	1.75
Degré de couverture (en %)	108.9	104.0	103.8
Frais de gestion par assuré (en francs)	178	193	185
Frais de gestion de la fortune (en % du total des placements)	0.39	0.36	0.38

## Taux de conversion (en %)

Age d'un homme Age d'une femme	58	59 58	60 59	61 60	62 61	63 62	64 63	65 64
Dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2018	5.55%	5.66%	5.79%	5.93%	6.06%	6.20%	6.34%	6.50%
Dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2019	5.45%	5.56%	5.69%	5.83%	5.96%	6.10%	6.24%	6.40%
Dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2020	5.25%	5.36%	5.49%	5.63%	5.76%	5.90%	6.04%	6.20%
Dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2021	5.05%	5.16%	5.29%	5.43%	5.56%	5.70%	5.84%	6.00%

# Placements

## Organisation des placements

L'organisation des placements et l'allocation stratégique sont définies dans le règlement de placement du fonds.

La gestion des placements mobiliers et des placements immobiliers indirects est déléguée, par mandats, à des banques ou des institutions spécialisées ou réalisée par le truchement de participations à des instruments collectifs de placements tels que des fonds de placements ou des fondations d'investissement, selon le principe de la gestion externe. La gestion du parc immobilier est quant à elle déléguée à un consultant spécialisé, Immogestion Sàrl à Paudex.

La banque de dépôt (Global Custodian) est Credit Suisse SA à Zurich et le contrôleur des investissements, PPCmetrics SA à Nyon.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, une nouvelle allocation stratégique a été mise en place. En résumé, elle consiste en une réduction de l'allocation en liquidités, en obligations en CHF, en hypothèques et en matières premières en faveur de celle en obligations, en monnaies étrangères et en immobilier. Pour ce qui est des placements en actions, une nouvelle part est créée pour les actions suisses small & mid caps et les actions Monde High Dividend.

## Répartition des placements

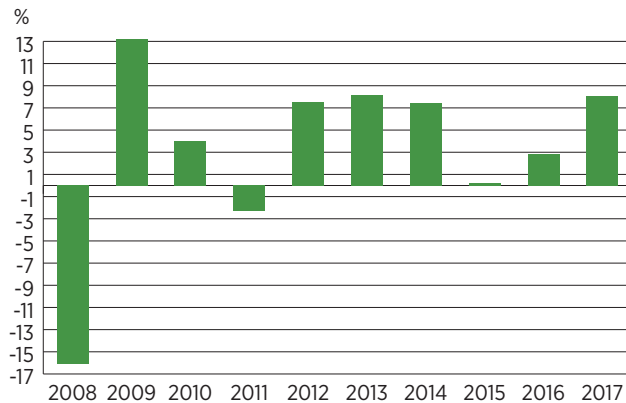
	31.12.2017		31.12.2016		Stratégie 2017
	Fr	%	Fr	%	%
Liquidités	18'203'754	1.9	30'552'348	3.6	0
Obligations en CHF	130'630'137	13.7	158'077'515	18.3	15
Hypothèques	2'484'167	0.3	23'543'501	2.7	0
Obligations en monnaies étrangères	178'263'586	18.8	100'959'114	11.7	19
Obligations convertibles	48'864'993	5.1	47'491'771	5.5	5
Actions suisses	151'272'782	15.9	129'397'399	15.0	15
Actions monde	123'754'515	13.0	107'911'004	12.5	12
Actions marchés émergents	34'071'330	3.6	23'988'162	2.8	3
Placements immobiliers	240'904'321	25.4	217'359'318	25.2	29
Infrastructures	20'363'356	2.1	14'119'603	1.7	2
Autres placements alternatifs	1'812'287	0.2	8'909'012	1.0	0
<b>Total</b>	<b>950'625'228</b>	<b>100.0</b>	<b>862'308'747</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

## Performance

La performance sur les placements réalisée par les institutions de prévoyance a été importante en 2017. La performance enregistrée par le fonds s'est montée à 8.05%, ce qui est supérieur à la performance moyenne des institutions de prévoyance suisses (IPS) qui se situe pour l'année 2017 à 7.64% (source: Enquête Swisscanto sur les caisses de pension).

Performance du fonds		Moyenne IPS		Indice Pictet LPP-40	
2017	2016	2017	2016	2017	2016
8.05 %	2.82 %	7.64 %	3.55 %	7.55 %	3.40 %

## Performance du fonds





# Effectifs

## Institutions affiliées

A la fin de l'exercice 2017, le nombre d'institutions affiliées s'élevait à 80 (79 en 2016).

## Assurés actifs

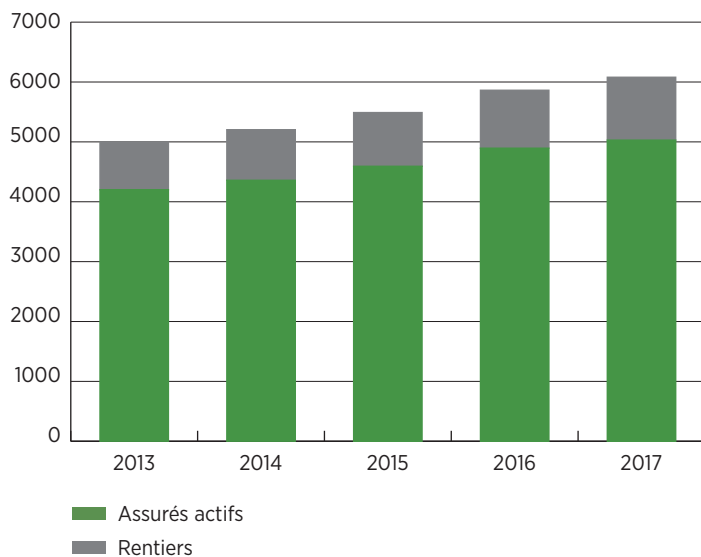
Le nombre des assurés actifs est passé de 4'895 au 31 décembre 2016 à 5'030 au 31 décembre 2017, soit une augmentation de 2.7%.

	31.12.2017		31.12.2016	
	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen
Hommes	1'470	43.0 ans	1'461	42.9 ans
Femmes	3'560	40.3 ans	3'434	40.4 ans
<b>Total</b>	<b>5'030</b>	<b>41.1 ans</b>	<b>4'895</b>	<b>41.1 ans</b>

## Bénéficiaires de rentes

	31.12.2017	31.12.2016
Retraités (dont pont AVS)	817 (85)	767 (77)
Conjoints survivants	73	69
Invalides	80	79
Enfants	45	53
<b>Total</b>	<b>1'015</b>	<b>968</b>

### Evolution des effectifs



Le ratio actifs/rentiers demeure favorable à un niveau de 4.96 au 31 décembre 2017.

# Engagements

## Capitaux de prévoyance

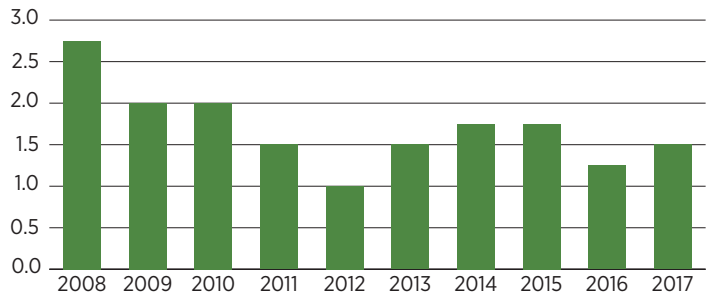
### a) Assurés actifs

Les capitaux de prévoyance des assurés actifs s'élèvent respectivement à Fr. 488'508'203 au 31 décembre 2017 et à Fr. 474'651'174 au 31 décembre 2016, soit en augmentation de 2.9%.

En 2017, les comptes individuels des assurés ont été rémunérés au taux de 1.50%, soit 0.50% de plus que le taux d'intérêt légal (1.00%). Il a été appliqué aussi bien sur la partie obligatoire que la partie sur-obligatoire.

## Intérêts crédités sur les capitaux de prévoyance

En %



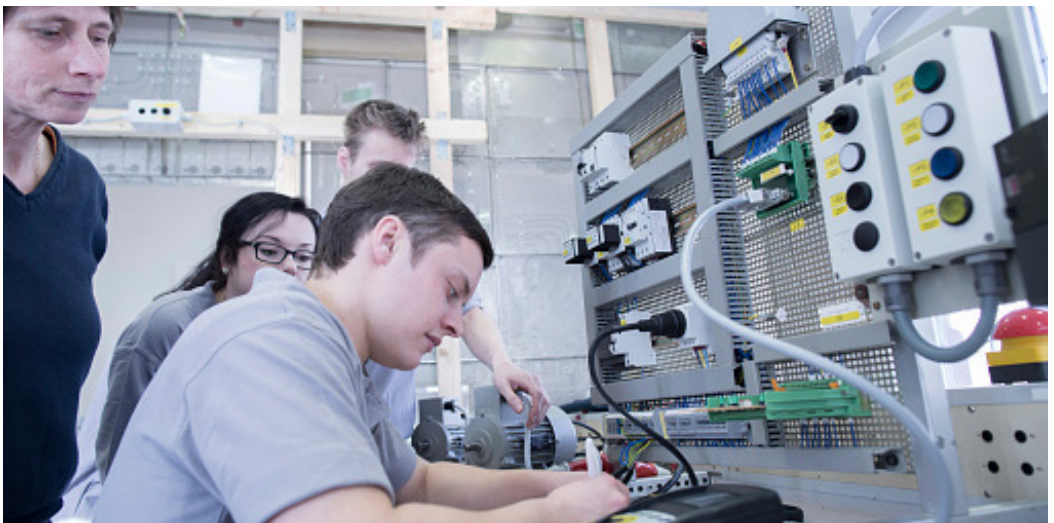
b) Bénéficiaires de rentes

Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes (réserves mathématiques), calculés au 31 décembre 2017 avec les bases techniques LPP 2015 2.5 %, se composent de:

		31.12.2017	31.12.2016
		Fr.	Fr.
<b>Vieillesse</b>	Retraités	293'747'270	266'018'939
	Rente pont	1'470'271	1'450'466
	Enfants de retraités	252'720	494'272
<b>Survivants</b>	Conjoints survivants	15'634'106	14'116'876
	Orphelins	619'145	774'345
<b>Invalides</b>	Invalides	12'587'197	12'345'962
	Enfants d'invalides	493'958	249'682
<b>Total</b>		<b>324'804'667</b>	<b>295'450'542</b>

## Provisions techniques

- a) Provision de longévité  
La provision pour longévité est destinée à couvrir les effets financiers résultant de l'augmentation de l'espérance de vie des assurés. Elle a été augmentée à Fr. 3'220'000 au 31 décembre 2017 (Fr. 1'462'000.- au 31 décembre 2016).
- b) Provision de fluctuation des risques de décès et d'invalidité  
La provision de fluctuation des risques de décès et d'invalidité est constituée pour absorber les fluctuations du coût total annuel des sinistres de décès et d'invalidité et à en égaliser le coût à long terme. Au 31 décembre 2017, elle s'élève à Fr. 3'818'000.- (Fr. 3'386'000.- au 31 décembre 2016).
- c) Provision pour paiement futur des rentes  
La provision pour le paiement futur des rentes sert à financer le passage de chaque assuré actif à l'état de retraité compte tenu de l'application d'un taux de conversion réglementaire supérieur au taux de conversion actuariel déterminé selon les bases techniques du fonds. Au 31 décembre 2017, elle s'élève à Fr. 39'807'000.- (Fr. 40'495'000.- au 31 décembre 2016).
- d) Provision pour ajustement du taux technique  
La provision pour ajustement du taux technique permet de couvrir le coût de l'abaissement du taux d'intérêt technique. Elle a été réduite de Fr. 4'750'769 au 31 décembre 2016 à Fr. 0 au 31 décembre 2017 suite à l'abaissement de l'intérêt technique de 3.0% à 2.5%.



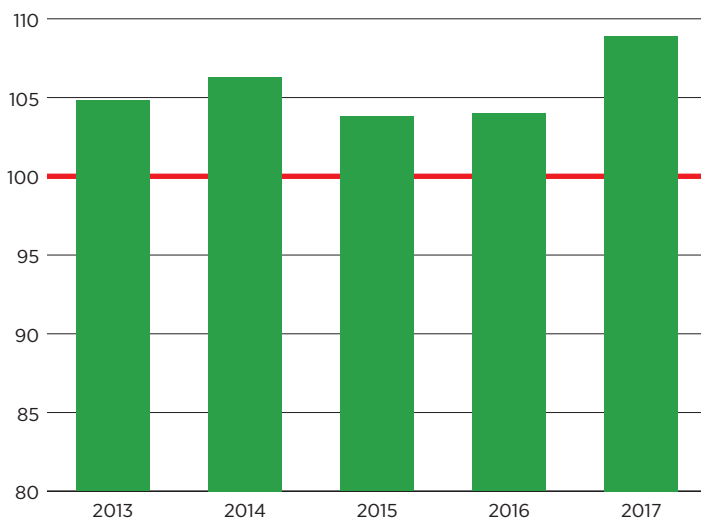
### Evolution des risques actuariels

Les cotisations pour la couverture des risques de décès et d'invalidité sont destinées à financer les cas d'invalidité et de décès des assurés cotisants. La différence entre les cotisations et le coût des sinistres indique le résultat technique. Ces dernières années, il a été positif. Son évolution montre que la sinistralité du fonds est plus faible que celle découlant des hypothèses statistiques retenues (bases techniques utilisées par le fonds).

### Situation financière du fonds - Degré de couverture

Le degré de couverture est passé de 104.0 % au 31 décembre 2016 à 108.9 % au 31 décembre 2017 et la réserve de fluctuation de valeurs s'élève donc à 8.9% des engagements au 31 décembre 2017. Cette dernière a pour but de compenser les fluctuations de valeurs de la fortune et de garantir la sécurité de la réalisation des buts de prévoyance. Son objectif s'élève à 17.5%.

### Evolution du degré de couverture



# Bilan résumé

ACTIF	31.12.2017 Fr.	31.12.2016 Fr.
<b>Placements</b>	<b>950'625'227.60</b>	<b>862'308'746.66</b>
Liquidités	18'203'754.29	30'552'348.11
Obligations en francs suisses	130'630'136.55	158'077'515.31
Hypothèques	2'484'167.00	23'543'501.05
Obligations en monnaies étrangères	178'263'586.46	100'959'113.90
Obligations convertibles	48'864'992.71	47'491'770.77
Actions suisses	151'272'781.53	129'397'398.38
Actions Monde	123'754'514.98	107'911'003.81
Actions des marchés émergents	34'071'330.18	23'988'162.12
Placements immobiliers	240'904'320.58	217'359'318.06
Infrastructures	20'363'356.24	7'036'628.35
Autres placements alternatifs	1'812'287.08	15'991'986.80
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>4'808'222.93</b>	<b>5'070'140.27</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>955'433'450.53</b>	<b>867'378'886.93</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Engagements</b>	<b>15'577'150.92</b>	<b>12'047'053.34</b>
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>414'690.75</b>	<b>549'192.65</b>
<b>Provisions non techniques</b>	<b>2'748'000.00</b>	<b>1'548'000.00</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>860'157'870.45</b>	<b>820'195'485.00</b>
Capital de prévoyance des assurés actifs	488'508'203.45	474'651'174.00
Capital de prévoyance des rentiers	324'804'667.00	295'450'542.00
Provisions techniques	46'845'000.00	50'093'769.00
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>76'535'738.41</b>	<b>33'039'155.94</b>
<b>Fonds libres</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total du passif</b>	<b>955'433'450.53</b>	<b>867'378'886.93</b>

# Compte d'exploitation résumé

	2017 Fr.	2016 Fr.
Cotisations, apports ordinaires et autres	54'932'867.80	54'162'563.55
Prestations d'entrée	21'256'385.30	23'040'315.90
Rentes réglementaires	-22'940'834.00	-21'483'384.00
Prestations en capital	-4'830'157.15	-2'275'484.25
Prestations de sortie	-32'557'916.25	-30'733'709.60
Mouvements de capitaux de prévoyance et provisions techniques	-39'962'385.45	-39'801'714.25
Charges d'assurance	-183'283.00	-149'000.00
<b>Résultat net de l'activité de prévoyance</b>	<b>-24'285'322.75</b>	<b>-17'240'412.65</b>
Résultat net des placements	70'071'090.72	22'924'878.74
Mouvements des provisions non techniques	-1'200'000.00	-1'200'000.00
Autres produits et frais	-13'586.85	-13'554.25
Frais d'administration	-1'075'598.65	-1'130'479.67
<b>Excédent avant mouvement de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>43'496'582.47</b>	<b>3'340'432.17</b>
Variation de la réserve de fluctuation de valeurs	-43'496'582.47	-3'340'432.17
<b>Excédent</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>



# Frais

## Frais de gestion de fortune

Les frais de gestion de la fortune se sont élevés à Fr. 3,690 Mio, soit 0.39% des placements transparents en matière de frais en 2017 (Fr. 3,128 Mio ou 0.36% des placements en 2016). Ils sont inférieurs à la moyenne des institutions de prévoyance de droit privé suisses qui s'établit à 0.48%.

Le taux de transparence en matière de frais s'élève à 98.52% (99.77% fin 2016).

## Frais d'administration

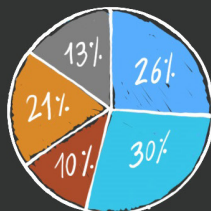
Les frais d'administration 2017 se sont élevés à Fr. 178.- par destinataire (assurés actifs et bénéficiaires de rentes confondus), contre Fr. 193.- en 2016. Ils sont inférieurs à la moyenne des institutions de prévoyance de droit privé suisses qui s'établit à Fr. 346.-.

Les frais d'administration sont financés par la cotisation réglementaire pour la couverture des frais de gestion de 0.5 % des salaires assurés.

## · UTILISATION DE LA PERFORMANCE ·

LA PERFORMANCE (EN MOYENNE SUR 10 ANS : 3.3%) EST UTILISÉE :

- POUR CRÉDITER UN INTÉRÊT DE 1.7% EN MOYENNE SUR LES AVOIRS DE VIEILLESSE DES ASSURÉS ACTIFS
- POUR FINANCER L'INTÉRÊT (TECHNIQUE) DES RENTES EN COURS.
- POUR RENFORCER LES PROVISIONS POUR PALLIER AUX FLUCTUATIONS DES RISQUES LIÉS AUX ASSURÉS ACTIFS ET AUX RENTIERS.



- INTÉRÊT CRÉDITÉ
- INTÉRÊT TECHNIQUE
- PROVISIONS POUR LES ACTIFS
- PROVISIONS POUR LES RENTIERS
- RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS

LE SOLDE CORRESPOND AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE. IL ALIMENTE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS QUI CONSTITUE UN MATELAS DE SÉCURITÉ CONTRE LES VARIATIONS DES MARCHÉS FINANCIERS ET RENFORCE LA PÉRENNITÉ DU FONDS.

## · UTILISATION DE LA COTISATION ·

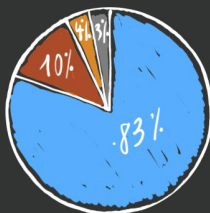


LA PART ÉPARGNE DE LA COTISATION ALIMENTE L'AVOIR DE VIEILLESSE. ELLE DÉPEND DU PLAN DE PRÉVOYANCE. EN MOYENNE ELLE REPRÉSENTE 83% DE LA COTISATION TOTALE.



LA COTISATION POUR RISQUES ET FRAIS EST UTILISÉE POUR COUVRIR, DE MANIÈRE SOLIDAIRE ET INTÉGRALE, LES COÛTS ANNUELS :

- DES RISQUES INVALIDITÉ ET DÉCÈS,
- PONT AVS
- DES FRAIS D'ADMINISTRATION.



LES FRAIS D'ADMINISTRATION SONT TRÈS INFÉRIEURS À LA MOYENNE SUISSE (CHF 173 PAR ASSURÉ EN 2017 CONTRE CHF 346) GRÂCE À UNE GESTION EFFICACE, L'ABSENCE DE RÉMUNÉRATION DES COURTIERS ET DES FRAIS DE MARKETING TRÈS FAIBLES.

LES ÉVENTUELS EXCÉDENTS DÉGAGÉS SUR LA COTISATION POUR RISQUES ET FRAIS VONT EN AUGMENTATION DU BÉNÉFICE DE L'EXERCICE, ET DONC DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS.

- ÉPARGNE
- RISQUES INVALIDITÉ ET DÉCÈS
- PONT AVS
- FRAIS D'ADMINISTRATION

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de  
**Previva, fonds de prévoyance des professionnels du travail social  
Paudex**



En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Previva, fonds de prévoyance des professionnels du travail social, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice 2017 arrêté au 31 décembre 2017.

*Responsabilité du Conseil de fondation*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

*Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle*

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

*Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

*Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

## Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les opérations avec des proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Renens, le 15 juin 2018

### BfB Fidam révision SA



Samuel Jaccard  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



Guy Chervet  
Expert-réviseur agréé

### Annexes

Comptes annuels comprenant :

- bilan
- compte d'exploitation
- annexe

# Organisation

## Forme juridique et but

previva, fonds de prévoyance des professionnels du travail social est constitué sous forme de fondation. Il participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduite par la LPP. Il est inscrit au registre de la prévoyance professionnelle et cotise au fonds de garantie, sous le no 300167.

## Organes

### Assemblée des délégués des institutions

Les institutions désignent un délégué pour les représenter à l'Assemblée des délégués des institutions. Les grandes institutions, employant plus de 100 assurés, en désignent 2. L'assemblée désigne ses représentants au Conseil de fondation.

### Assemblée des délégués des assurés

Les assurés désignent démocratiquement un délégué de leur institution parmi leurs collègues assurés pour les représenter à l'Assemblée des délégués des assurés. Les grandes institutions, employant plus de 100 assurés, bénéficient de 2 sièges. L'assemblée désigne ses représentants au Conseil de fondation.

Les prochaines assemblées des délégués se tiendront mardi 25 septembre 2018 à 17h au Centre Patronal, Paudex.

### Conseil de fondation (état au 1<sup>er</sup> janvier 2018)

L'organe suprême du fonds est le Conseil de fondation, dont la composition est la suivante :

#### Représentants des employeurs (affiliés)

M. Jean-Frédéric BRAILLARD, vice-pdt, CI  
M. Patrick CHERPILLOD, CE  
M. Jean-Claude PITTET, CP  
M<sup>me</sup> Nicole RAMELET, CI  
M. Jean-Marc ROETHLISBERGER, CP  
M. Joseph VANDERWECKENE, CE

#### Représentants des assurés

M. Gilbert CAVIN, président, CP  
M. Loïc HALDIMANN, CP  
M. Christian JORDAN, vice-président, CE  
M<sup>me</sup> Ana-Bel MARTINEZ ROSSEL, CE  
M<sup>me</sup> Joëlle PFISTER, CI  
M. Pierre ZAPF, CI

CP = membre de la commission des placements mobiliers  
CI = membre de la commission des placements immobiliers  
CE = membre de la commission des études

## Administration, experts, organe de révision et autorité de surveillance

Gérance administrative	Centre Patronal, Paudex
Expert LPP	prevanto SA, Lausanne
Contrôleur financier	PPCmetrics SA, Nyon
Expert immobilier	Immogestion SA, Paudex
Organe de révision	BfB Fidam révision SA, Renens
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne



previva | fonds de prévoyance  
des professionnels du travail social

Route du Lac 2  
1094 Paudex  
Case postale 1215  
1001 Lausanne

Tél. 058 796 32 45  
Fax 058 796 33 11

CCP 10-11680-8

[www.previva.ch](http://www.previva.ch)  
[info@previva.ch](mailto:info@previva.ch)